

Sujet 2001

- 1- Expliquez avec vos propres termes ce qu'est l'initiative "Pays Pauvres Très Endettés" (PPTE) 10 points**
- 2- Que pensez-vous de l'admission du Cameroun à ce programme ? 10 points**

I- L'INITIATIVE PPTE

Au début des années 1960, date de cloche des indépendances, la majorité de pays africains se sont vus attribuer la gestion interne de leur Etat. Cependant, très peu de pays ont vu leur développement accroître après la gestion des métropoles, ce qui explique le fait que de nombreux pays africains aient observé un ralentissement de leur économie. Et pour essayer de rétablir ce déséquilibre, ceux-ci vont s'endetter, endettement considérable qui ne cessait de s'accroître. Et parallèlement à cette situation, le manque d'infrastructures, l'absence de ressources, la non industrialisation, traduisent l'état de pauvreté des pays africains par rapport à celui des pays occidentaux. C'est la raison pour laquelle, il y a quelques années, les institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et FMI) ont lancé l'initiative en faveur des PPTE pour l'allègement de la dette extérieure de ces Etats. Ces institutions reconnaissent leur part de responsabilité dans l'échec des politiques de développement mise en œuvre dans les pays africains et acceptent d'en payer le prix au travers d'un abandon partiel de leurs créances sur ces Etats. Précisons que cet allègement est proportionnel à la part du total de la dette.

En effet, lorsque ces institutions décidèrent d'alléger la dette extérieure des Etats, leur principale mission était de ramener à des niveaux soutenables le fardeau de la dette extérieure des pays pauvres lourdement endettés. Les institutions de Washington conclurent que tous les pays bénéficiaires de l'allègement de la dette doivent adopter la même stratégie de développement. Le but de cette initiative PPTE est de lutter contre la pauvreté, en centrant tous les dossiers de projets allant dans le sens de la réduction de la pauvreté, donc qui ont un impact immédiat, rapide et durable sur la population. Les deux principaux axes de l'initiative PPTE sont donc la santé et l'éducation.

S'agissant de la santé, les pays bénéficiaires des fonds PPTE doivent mener un combat de longue haleine. Ils doivent lutter principalement contre la pandémie du SIDA qui reste jusqu'à présent un obstacle au développement des PVD (pays en voie de développement). L'objectif recherché est l'accroissement du taux de vaccination contre les maladies (paludisme), taux qui devrait atteindre la population, au minimum à 70%. Et pour l'approvisionnement en produits médicaux pratiques, des hôpitaux devront être construits. En outre, pour ce qui est de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, un accent doit être mis sur la satisfaction des besoins réels en eau potable et en assainissement dans les milieux ruraux et semis-urbains, tant en qualité qu'en quantité, final par une participation significative de l'Etat, des collectivités et des usagers dans l'investissement en matière d'infrastructure, d'adduction en eau potable.

S'agissant du domaine de l'éducation, les Etats devront relever le défi de l'amélioration de la qualité des ressources humaines. L'objectif visé doit être de porter le taux de scolarisation de l'enseignement fondamental à un niveau élevé en même temps que celui du taux d'alphabétisation. La réalisation de cet objectif pourrait se faire à travers une meilleure distribution des ressources à l'intérieur du secteur et par la construction de nouvelles infrastructures scolaires afin d'en faciliter l'accès pour les populations.

II- ADMISSION DU CAMEROUN A CE PROGRAMME

En 1996, la pauvreté touchait 50,5% de la population camerounaise et le revenu mensuel équivalent à 63 000 Fcfa dans les ménages les plus pauvres. L'on se posait bien la question de savoir : comment faire face à une telle situation ? Alors en 2000, l'initiative PPTE vit le jour. Les autorités camerounaises se sont battues corps et âme pour que le Cameroun soit aussi admis comme d'autres pays dans cette initiative. C'est alors que le 1^{er} octobre 2000, le Cameroun est admis dans l'initiative PPTE, cet évènement fut une aubaine. Car les fonds PPTE permettront au Cameroun de bénéficier d'une remise substantielle de sa dette extérieure de l'ordre de 1400 milliards de FCFA.

Bien que les institutions de Bretton Wood (BM et FMI) aient fait comprendre que l'éducation et la santé étaient certes des axes d'intervention très importants, il est judicieux dans le cas du Cameroun de comprendre que les fonds PPTE permettront de prendre également en compte le secteur des infrastructures publiques notamment les constructions des routes. Car, l'on ne saurait lutter contre la pauvreté sans offrir aux agents économiques un réseau routier digne de ce nom.

Le problème principal auquel les fonds apportent une solution est la pauvreté. Car l'objectif est de réduire de manière significative la pauvreté, notamment par le biais d'une croissance économique forte, d'une augmentation des investissements privés, d'une amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, d'un renforcement de la bonne gouvernance et de la mise en œuvre de la politique et d'actions ciblées de réduction de la pauvreté visant à énoncer les objectifs prioritaires. C'est la raison pour laquelle le Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté (DSRP) visant à énoncer les objectifs prioritaires du développement fixé par le gouvernement qui accorde une part importante aux infrastructures publiques, qui constituent un préalable incontournable à la création des richesses et des emplois. D'où la construction de nombreux axes lourds (Douala-Yaoundé, Yaoundé-Bafoussam), la construction des routes bitumées (Maroua-Kirdis-Guidiguis), la construction de l'aéroport de Yaoundé-Nsimalen, Bafoussam-Koutaba, Maroua-Bamenda, le réaligement des voies ferroviaires (Edéa-Eséka) et (Eseka-Maloune) et à cela s'ajoutent sur le plan sanitaire ; la construction des hôpitaux sur le plan éducatif ; la construction de 2500 nouvelles salles de classe, la modernisation du réseau téléphonique, la construction des logements sociaux, la création, l'intensification de l'électrification rurale et du programme d'hydraulique villageoise.

Ainsi l'administration du Cameroun à l'initiative PPTE, apparaît comme un "tremplin" pour la relance économique. Car les fonds PPTE sont une solution immuable à

tous ses problèmes et c'est une pirouette de compagne de réduction de dettes des PPTE (pays pauvre très endettés).

III- ACTUALITE EN PLUS

Le Gouvernement (France, Italie, Russie, Japon, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne) a proposé le 05 février 2005 d'annuler 100% de la dette multilatérale et bilatérale des pays pauvres très endettés (PPTE). Sur les 38 pays potentiellement éligibles à ce programme débuté en 1996, 32 sont situés en Afrique subsaharienne. Quinze d'entre eux ont déjà complété le processus de réduction de leur dette qui s'étale sur plusieurs années et douze sont en phase intermédiaire. Loin de se réjouir, les ONG ont appelé les grands de ce monde à ces décisions concrets d'ici à la prochaine réunion du G7.

Cependant, l'admission du Cameroun à l'initiative ne semble pas combler les attentes, car la quasi-totalité des fonds se trouve toujours la BEAC. Notons que c'était le 23 février 2004 que l'ex-premier Ministre Chef du Gouvernement, M. Peter Mafany Mussonge a signé un important décret autorisant au titre de l'exercice de 2004, le virement de crédit des chapitres 51 « PPTE – Investissement » et 58 « PPTE – fonctionnement au bénéfice de plusieurs départements ministériels. 76 milliards de FCFA virés sur 1400 milliards de FCFA, représentant environ 6,43% de fonds. Il convient de souligner que la consommation des crédits PPTE est importante dans la mesure où le Cameroun, pour atteindre cette année prochaine (2006) le point d'achèvement de l'initiative PPTE – synonyme d'allègement du stock de sa dette extérieure doit exécuter de façon satisfaisante pendant au moins une année, les réformes contenues dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Le Cameroun devrait démontrer sa capacité à lier l'allègement de sa dette extérieure à la réduction effective de la pauvreté. Et ce faisant, prouver qu'il a des capacités énormes de sa dette extérieurs à la réduction effective de la pauvreté. Et ce faisant, prouver qu'il a des capacités énormes d'absorptions des crédits pour améliorer les conditions de vie des populations. Cela doit se faire à travers la réalisation d'un certain nombre d'engagements (Domaine d'éducation, santé, investissement humains).

Hélas, cinq ans après notre admission, nous n'avons pas atteint le point d'achèvement. Pourtant, si le Cameroun atteint le point d'achèvement, il aura cette fois environ 14 000 milliards de FCFA pour financer la lutte contre la pauvreté et les actions engagées dans les secteurs prioritaires pourront être poursuivis et consolidés.

ELIGIBILITE DES PROJETS PPTE

Les administrations publiques et même la société civile aimeraient toutes voir leurs projets de lutte contre la pauvreté financière admis pour les fonds PPTE.

En effet, les critères d'éligibilité d'un projet au financement sont défini dans le manuel des procédures du comité consultatif et de suivi de la gestion des ressources PPTE et ils sont de deux ordres : d'une part, les critères de conformité, d'autre part, les critères d'évaluation.

Ainsi, pour être conforme, tout dossier à présenter au comité consultatif doit remplir les conditions suivantes.

Le promoteur doit avoir qualité à présenter le projet

Conformément au décret n°2000/960 du 1^{er} décembre 2000 (ministère engagé dans la lutte contre la pauvreté, bailleurs de fonds, collectivités territoriales décentralisées, ONG, GIC, associations de développement.

Les objectifs du projet doivent être compatibles avec ceux de réduction de la pauvreté dans les secteurs clés de la vie socio-économique de la nation.

Le dossier présenté doit être cohérent avec les stratégies sectorielles mises en œuvre dans son champ d'activité.

Après vérification de la conformité du projet, le dossier est soumis à l'évaluation multicritères par rapport aux aspects suivants : satisfaction des besoins des bénéficiaires ; viabilité et rentabilité sur le plan économique ou social ; création des emplois et leur pérennisation ; influence géographique et démographique du projet ; synergie et cohérence avec les autres interventions conduites dans la zone du projet, prise en compte des spécificités régionales ; impact général du projet sur la réduction de la pauvreté à court, moyen et long terme.

REFLEXIONS

Après de très longues réflexions, de nombreux séminaires, colloques, conférences, tables rondes ont été organisés dans le but de développer des stratégies qui pourront être mise en œuvre pour éradiquer, ou mieux encore barrer la voie à la pauvreté. Il ne faudrait pas qu'on se leurre, la pauvreté a été depuis la nuit des temps, notre compagnon le plus fidèle, et elle le restera toujours. Parler d'éradiquer la pauvreté serait absurde, l'on ne peut que la réduire.

Le Cameroun ne reste pas en marge de cette dégustation idéologique. Certes, avec un taux de croissance de 6,5% en 2004, le Cameroun œuvre énormément dans la lutte contre la pauvreté. Mais, de peur que cette lutte n'évolue en « dent de scie », les ressources camerounaises risqueraient d'être insuffisantes et un apport extérieur est souhaitable. Dès lors, quel type d'aide peut apporter la communauté internationale au Cameroun ? Le Cameroun est un de ces cas d'école où les différentes thèses sur l'aide au développement prouvent à la fois leur efficacité et leur limite. Pays complexe de par son histoire et ses structures sociales, il est également un lieu où la communauté internationale pourrait valablement contribuer à l'accélération de la croissance et à la réduction de la pauvreté. Ceci à condition de sortir des schémas préétablis et de se montrer créatifs dans l'usage que l'on peut faire de l'aide dans le contexte sociopolitique difficile des pays africains.

Notre pays dispose de pratiquement tout ce dont une nation aurait besoin pour se développer et harmonieusement réduire la pauvreté : un climat agréable, une situation géographique favorable avec débouché sur la mer, un sous-sol riche, des matières premières en grande quantité, un peuple industrieux et travailleur, une main d'œuvre hautement qualifiée et produite par un système éducatif capable de former des spécialistes dans toutes les disciplines et un secteur privé dynamique. En plus, le cadre macro économique a été largement stabilisé depuis une bonne dizaine d'années (taux réels de croissance positifs, faible inflation, surplus budgétaire, primaire confortable et déficits extérieurs maîtrisés). Quant aux

réformes structurelles, elles ont été bien menées, le système de privatisation a été largement exécuté, la stratégie de développement des infrastructures est finalisée.

Que faut-il donc à notre Cameroun pour son développement, et devenir ainsi la locomotive économique de l'Afrique Centrale ? Pas grand-chose en réalité. Peut-être simplement un peu plus de considération de la part de la communauté internationale. Car, il ne faut pas oublier que tous les pays asiatiques, latino américains ou d'Europe de l'Est qui sont parvenus à accroître considérablement leur revenu par habitant et à réduire la pauvreté ont bénéficié de la bienveillance et du soutien actif des pays occidentaux. La globalisation seule ne suffit pas pour transformer un pays pauvre en pays riche. Encore faut-il qu'elle s'accompagne d'une politique volontariste d'aide au développement.

Si la communauté internationale était sincère lorsqu'elle affirme vouloir tirer l'Afrique subsaharienne de ses difficultés actuelles, elle pouvait faire du Cameroun un cas d'école de son succès. L'Etat camerounais commencerait par demander à la communauté internationale une aide en faveur de la bonne gouvernance. Celle-ci devrait concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation des hauts fonctionnaires de l'Etat dans des domaines comme l'amélioration de la transparence dans la gestion budgétaire. Un proverbe dit : « le poisson commence souvent par pourrir par la tête... ».

Sur le plan économique, l'aide extérieure publique demeure nécessaire pour qu'un pays comme le Cameroun puisse investir massivement dans le domaine des infrastructures et le renforcement de son capital humain. Malheureusement, le taux d'épargne nationale est insuffisant pour financer les besoins d'investissements. D'où la nécessité de recourir à l'épargne publique et privée extérieure.

Mais au-delà de l'aide publique au développement, ce dont notre pays a le plus besoin pour assurer son développement économique, ce sont les capitaux privés doublés pour améliorer le cadre des affaires et attirer les investisseurs étrangers. Il faut espérer que ces efforts porteront leurs fruits, car il ya de la stabilité de toute la sous région Afrique Centrale en général, de notre développement et de notre lutte sans cesse pour réduire la pauvreté en particulier.